

Élections communales 2021

Législature 2021 - 2026

CONSEIL COMMUNAL
SYSTÈME
PROPORTIONNEL

MUNICIPALITE
SYSTÈME
MAJORITAIRE

POUR

*ma
commune*

VILLE DE
Gland



1. Les autorités communales

Leur rôle

Leurs organisation et rémunération actuelles

Organisation actuelle du Conseil communal

Organisation actuelle de la Municipalité

2. Les élections communales 2021

Principe

Qui peut se porter candidat·e ?

Comment déposer sa candidature?

Quand déposer sa candidature ?

3. Communication des résultats

4. L'assermentation des nouvelles autorités

5. Informations complémentaires

6. Divers



LES AUTORITÉS COMMUNALES

Leur rôle

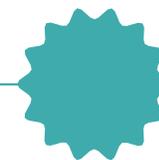
Le Conseil communal	La Municipalité
<p>Parlement de la commune</p> <p>Il décide notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none">• adopter le budget annuel• impôts et taxes locales• investissements• comptes• règlements communaux <p>Il oriente la politique menée par la Municipalité.</p> <p>Il valide les grands projets communaux.</p> <p>Il participe au développement de la commune.</p>	<p>Organe exécutif de la commune, responsable de la gestion de la commune et de son administration</p> <p>Elle gère notamment les affaires liées :</p> <ul style="list-style-type: none">• aux finances• aux travaux• à la culture• au social• à l'urbanisme• aux services industriels• à la sécurité <p>Elle définit le développement futur de la commune et porte les projets communaux.</p>



LES AUTORITÉS COMMUNALES

Leurs organisation et rémunération pour la législature 2016-2021

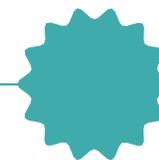
	Le Conseil communal
Nombre d'élus	75 membres
Nombre de séances	8 séances du Conseil communal par année. 8 séances de groupe politique par année au minimum. En sus, plusieurs séances par année si le conseiller communal siège dans une ou des commissions.
Rémunération	Les jetons de présence sont fixés à CHF 40.00. Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF 35.00. Les autres indemnités actuelles sont consultables sur le site Internet de la Commune www.gland.ch/fileadmin/documents/pdf/Preavis_nouvelle_leg/Decisions/decision_vacation_cc_2016-2021.pdf



LES AUTORITÉS COMMUNALES

Leurs organisation et rémunération pour la législature 2016-2021

	La Municipalité
Nombre d'élus·e·s	7 membres
Nombre de séances	<p>48 séances en moyenne par année, d'une durée d'environ 5 heures.</p> <p>8 séances du Conseil communal par année.</p> <p>8 séances avec le Bureau du Conseil communal par année.</p> <p>14 séances extraordinaires consacrées à traiter des sujets spécifiques, tels que l'élaboration du budget, l'étude des comptes, l'aménagement du territoire, etc.</p> <p>L'estimation du taux d'activité pour le Syndic est de 60 %, celui pour les autres Municipaux étant de 50 %.</p>
Rémunération	<p>Syndic·: CHF 70'000.-/an</p> <p>Municipal·e : CHF 48'000.-/an</p> <p>Vacation : CHF 50.-/heure</p> <p>Débours Syndic : CHF 5'000.-/an</p> <p>Débours Municipal·e : CHF 4'200.-/an</p>



LES AUTORITÉS COMMUNALES

Organisation du Conseil communal pour la législature 2016-2021

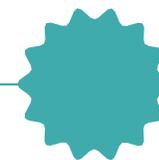
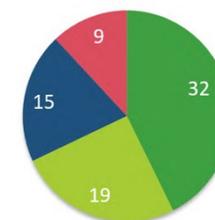
Le Conseil communal	
Gens de Gland (GdG)	32 sièges
PLR.Les Libéraux-Radicaux Gland (PLR)	19 sièges
PS - Les Verts - POP	15 sièges
Union démocratique du Centre (UDC)	9 sièges
La Présidente ou le Président du Conseil communal est élu·e par ses pairs pour 1 an.	

■ Gens de Gland (GDG)

■ Les Libéraux - Radicaux (PLR)

■ PS - Les Verts - POP

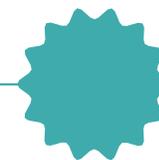
■ Union Démocratique du Centre (UDC)



LES AUTORITÉS COMMUNALES

Organisation de la Municipalité pour la législature 2016-2021

La Municipalité	
M. Gérald Cretegny Syndic	GdG Administration générale, ressources humaines, relations publiques
Mme Isabelle Monney	GdG Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées
Mme Christine Girod	PLR Accueil enfance, jeunesse, écoles
Mme Jeannette Weber	PLR Sécurité publique, population, transports publics
M. Thierry Genoud	GdG Bâtiments et urbanisme
M. Michael Rohrer	PS-Les Verts-POP Équipement et espaces verts, gestion des déchets
M. Gilles Davoine	GdG Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts

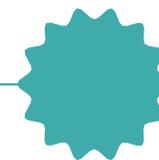


LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

Principe

Le Conseil communal	La Municipalité
<p data-bbox="203 512 779 555">Système proportionnel à 1 tour</p> <p data-bbox="203 647 943 839">Chaque électrice ou électeur peut distribuer autant de voix (suffrages) que de sièges disponibles au Conseil communal, soit 75 sièges.</p>	<p data-bbox="1133 517 1440 560">Municipaux·ales</p> <p data-bbox="1133 587 1644 630">Scrutin majoritaire à 2 tours</p> <p data-bbox="1133 657 2011 805">Au 1^{er} tour, il faut plus de 50 % des voix pour qu'un·e candidat·e soit élu·e (majorité absolue). L'élection tacite est exclue au premier tour.</p> <p data-bbox="1133 833 2051 930">Au 2^e tour, ce sont les candidat·e·s qui ont obtenu le plus de voix qui sont élu·e·s (majorité relative).</p>

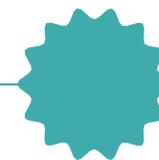
Suite à la page suivante



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

Principe

Le Conseil communal	La Municipalité
<p>1 voix = 1 voix à la liste du ou de la candidat·e</p> <p>À la fin de l'élection, deux choses à retenir :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Plus une liste obtient de suffrages, plus elle obtient de sièges au Conseil communal2. Au sein de chaque liste, les sièges sont attribués aux candidat·e·s ayant obtenu le plus de voix. <p>En cas de démission pendant la législature, c'est le premier des viennent-ensuite de la liste du démissionnaire qui prend sa place.</p>	<p>Syndic·que</p> <p>Scrutin majoritaire à 2 tours</p> <p>Au 1^{er} tour, il faut plus de 50 % des voix pour qu'un·e candidat·e soit élu·e (majorité absolue). L'élection tacite est possible.</p> <p>Au 2^{ème} tour, c'est le ou la candidat·e qui a obtenu le plus de voix qui est élu·e (majorité relative).</p>



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

Qui peut se porter candidat·e ?

Pour la personne de nationalité suisse :

18 ans révolus

Domicilié·e dans la Commune

Inscrit·e au rôle des électeurs·rices

OU

Pour la personne étrangère :

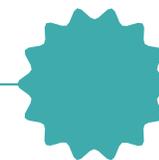
18 ans révolus

Domicilié·e dans la Commune

Inscrit·e au rôle des électeurs·rices

Établi·e dans le Canton depuis 3 ans au moins

Résident·e en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

Comment déposer sa candidature ?

Dépôt d'une liste auprès du greffe municipal* au plus tard le 18 janvier 2021 à 12h00.

Passé ce délai, votre liste ne sera pas prise en compte et ne fera pas partie du matériel envoyé aux électrices et électeurs; nul ne peut retirer sa candidature une fois la liste déposée.

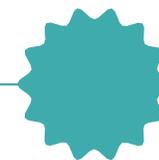
Chaque liste déposée (Municipalité et Conseil communal) doit mentionner :

- une dénomination distincte (nom du parti, de l'entente, etc.)
- un mandataire de liste ainsi qu'un·e mandataire suppléant·e
- le(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu d'origine, profession et domicile des candidat·e·s.

Pour la Municipalité, la liste peut contenir plus de candidat·e·s que de sièges à repourvoir. Il faut prévoir 3 marraines/parrains inscrit·e·s au registre électoral de la Commune (min. recommandé = 5), il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat·e.

Pour le Conseil communal, la liste ne peut pas contenir plus de candidat·e·s que de sièges à repourvoir. Il faut prévoir 10 marraines/parrains inscrits au registre électoral de la Commune (min. recommandé = 15), il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat·e.

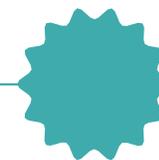
** Des modèles de liste sont à disposition auprès du greffe municipal*



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2021

Quand déposer sa candidature ?

18 janvier 2021 à 12h00	Dépôt des listes de l'élection du Conseil communal et pour le 1 ^{er} tour de l'élection de la Municipalité.
7 mars 2021	1^{er} tour de l'élection du Conseil communal et de la Municipalité
9 mars 2021 à 12h00	Dépôt des listes pour le 2 ^{ème} tour de l'élection de la Municipalité
28 mars 2021	2^{ème} tour de l'élection de la Municipalité
6 avril 2021 à 12h00	Dépôt des listes pour le 1 ^{er} tour de l'élection du ou de la Syndic·que
25 avril 2021	1^{er} tour pour l'élection du ou de la Syndic·que
27 avril 2021 à 12h00	Dépôt des listes pour le 2 ^{ème} tour de l'élection du ou de la Syndic·que
16 mai 2021	2^{ème} tour de l'élection du ou de la Syndic·que



COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Lieu : pilier public du Bâtiment communal, Grand'Rue 38

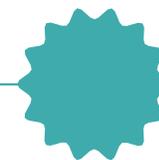
Site internet www.gland.ch

7 mars 2021 dès 16h00

28 mars 2021 dès 13h00

25 avril 2021 dès 13h00

16 mai 2021 dès 13h00

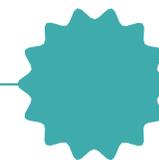


L'ASSERMENTATION DES NOUVELLES AUTORITÉS

L'assermentation et la mise en place des nouvelles autorités sont effectuées par la Préfète ou le Préfet du district.

Cette cérémonie a lieu en principe entre mi-mars et juin 2021. En plus des nouvelles élues et nouveaux élus, l'ensemble de la population est invitée à y participer.

À noter que les nouvelles autorités sont en place pour la nouvelle législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser :

auprès du Greffe municipal

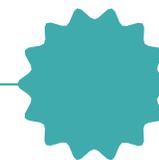
- par téléphone au 022 354 04 10
(de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30)
- par e-mail à l'adresse secretariat.municipal@gland.ch

auprès du Bureau du Conseil communal

- par téléphone au 079 422 76 35
- par e-mail à l'adresse secretairecc@gland.ch

Vous pouvez également consulter :

- le site Internet de la Commune
www.gland.ch
www.pour-ma-commune.ch



DIVERS

Pour plus d'informations concernant les partis politiques représentés au Conseil communal pour la législature 2016-2021, vous pouvez vous adresser :

<p>Gens de Gland (GdG)</p> <p>Christelle Giraud-Nydegger Daniel Calabrese</p>	<p>https://gdg-gland.ch https://www.facebook.com/gensdegland/</p> <p>E-mail : christelle.giraud@hotmail.com E-mail : d.calabrese@bluewin.ch</p>
<p>PLR.Les Libéraux-Radicaux Gland (PLR)</p> <p>Victor Braune Michel Girardet</p>	<p>https://www.plr-gland.ch https://www.facebook.com/plr.gland</p> <p>E-mail : plr.gland@gmail.com</p>
<p>PS - Les Verts - POP</p> <p>Pour le PS : Véronique Villaine Pour les Verts : Rupert Schildböck</p>	<p>E-mail : plateforme.psverts@gmail.com www.facebook.com/plateforme.psverts www.instagram.com/plateforme.psverts/</p> <p>E-mail : psgland.1196@gmail.com E-mail : gland@vert-e-s-vd.ch</p>
<p>Union démocratique du Centre (UDC)</p> <p>Maurizio Di Felice</p>	<p>https://www.facebook.com/pages/category/Political-Organization/UDC-Gland-198003820213075/</p> <p>UDCvilledeGland@hotmail.com</p>

